

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2017
Rapporteur :
Monsieur Philippe CALVEZ

N° 44

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2017 (accusé de réception du 20/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Prolongation de la convention technique entre la ville de Quimper et l'association Gros Plan

La convention technique signée en décembre 2013 entre la ville de Quimper et l'association Gros Plan arrive à expiration le 31 décembre 2017. Il est proposé de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 pour permettre l'élaboration d'un nouveau cadre.

La convention technique entre la ville de Quimper et l'association Gros Plan arrive à échéance au 31 décembre 2017. Elle complète, pour ce qui concerne les relations directes entre les deux partenaires sur le plan financier et matériel, la convention d'objectifs signée en 2014 avec l'Etat et le département du Finistère.

La prolongation de la convention d'objectifs n'étant pas possible, il apparaît aujourd'hui nécessaire de prolonger d'un an la durée d'application de la convention technique en cours, afin de permettre la préparation d'un bilan des années passées et l'élaboration d'un nouveau cadre de partenariat autour d'un projet associatif remis à jour.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant de prolongation de la convention technique avec l'association Gros Plan, dont l'échéance est repoussée au 31 décembre 2018.